

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le **16 septembre 2025 à 19 h 30**, une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue, à savoir :

DEMANDE 2025-00101

- Immeuble** : Lot 1 907 201 du Cadastre du Québec
(18, rue des Oeillets)
- Zone** : H-200
- Nature** : Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée (nombre d'étages)
- Effet** : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un agrandissement d'une hauteur d'un étage**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-200, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, le nombre d'étages minimum prescrit est de deux.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Blainville,
ce 26 août 2025.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier